

**Concertation ministérielle sur la filière coton  
en Afrique de l'Ouest et du Centre  
CMA/AOC, Abidjan 25 et 26 Juin 2002**

**Intégration de l'agriculture dans les négociations internationales de l'OMC:  
comment saisir les opportunités offertes pour les filières cotonnières**

Michel Fok A.C.  
Cirad-CA

*Document diffusé sur le site de la Conférence des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre en 2002 <http://www.cmaoc.org>*

## **1. Introduction**

Il est somme toute banal de référer le commerce international à une jungle où règne la loi du plus fort. Comme dans la nature, les plus forts attaquent en groupe, en sachant s'allier pour s'abattre sur une proie, en ayant le courage au préalable de choisir parmi les plus vulnérables. La vigilance, ou le déploiement de tous les sens en éveil, est une question de survie. Dans notre société de communication, ces sens animaux sont appelés information. La ruse est ce qui permet souvent de se sortir d'un mauvais pas, et elle n'est pas réservée qu'aux plus faibles. Toujours dans le langage de la communication, la ruse relève de la gestion de l'information, ou encore dans un sens plus négatif, de manipulation de l'information. Comme dans la nature, il y en a aussi qui se cantonnent d'observer, de laisser se battre les plus belliqueux, de savoir intervenir au bon moment pour porter l'estocade sur un animal fatigué ou blessé, quand ils ne se contentent pas des miettes laissées par les seigneurs.

Mais on est en droit de se demander si le commerce international n'a pas quelque chose de plus terrifiant que la jungle dans la nature, car on voit que les plus forts se montrent aussi les plus agressifs de manière permanente, pour asseoir toujours plus leur suprématie, n'hésitant pas à recourir à toutes les ruses possibles, alors que les lions n'attaquent que quand ils ont faim, sans ruse et ils se satisfont qu'on respecte leur rang. J'en veux pour illustration l'édition récente d'un vade-mecum<sup>1</sup> disponible sur Internet pour défendre la politique agricole des Etats-Unis pour les 5 années à venir, le Farm Bill qui a soulevé un tollé international contre l'accroissement des subventions aux fermiers américains. Dans cette brochure bourrée de références et de citations de divers Présidents américains<sup>2</sup>, on y trouve l'affirmation selon laquelle c'est le fonctionnement inéquitable du marché mondial qui dicte le Farm Bill pour la sauvegarde les intérêts des fermiers américains, que cette politique est en parfait accord avec les engagements de libre échange des Etats-Unis qui appliqueraient les tarifs douaniers bien

---

<sup>1</sup> The Facts on U.S. Farm policy, édité par House Agriculture Committee, Washington, 12 pages.

<sup>2</sup> La moins significative n'est pas celle de G.W. Bush qui figure en page de garde : "Nous sommes une nation bénie parce que nous pouvons produire notre propre nourriture et donc nous sommes en sécurité. Une nation qui peut nourrir son peuple est une nation davantage en sécurité". Par cette déclaration, le Président oublie volontairement que son pays ne produit pas seulement pour lui-même mais inonde le monde de ses excédents et dénie de ce fait aux autres la sécurité qui lui semble si importante pour lui.

moindres -jusqu'à 5 fois moins- que les pays étrangers. L'impact positif sur l'environnement de la politique agricole depuis de longues années est mise en exergue en s'appuyant sur des citations du seul agronome prix Nobel de la Paix (Norman Borlaug). Les observateurs critiques contre le nouveau Farm Bill sont accusés d'être les défenseurs d'intérêt spéciaux ou inavouables, venant des environnementalistes opposés au modèle américain de production, venant des tiers-mondistes qui voudraient voir les Etats-Unis dépendre du Tiers Monde sur le plan alimentaire.

A ce stade d'introduction, à partir de l'attitude actuelle du Gouvernement américain, je voudrais souligner une approche bien connue, la meilleure défense est l'attaque. C'est une idée qu'il faut d'ores et déjà retenir, en sachant qu'elle n'est pas réservée seulement aux plus forts.

Pour reprendre la métaphore initiée au début, ma contribution ici, en partageant l'information dont je dispose, consiste à aider à éveiller la vigilance nécessaire sur le déroulement des négociations internationales relatives aux échanges des produits agricoles sous la houlette de l'OMC. En faisant part de l'analyse que je fais du déroulement actuel des échanges et discussions dans ce cadre international de l'OMC, je voudrais aussi aider à exploiter l'information disponible pour identifier des positions à défendre pour la sauvegarde de l'économie cotonnière des pays de l'AOC.

Dans ce qui suit, nous procéderons par indiquer ce qu'il faut savoir de la Déclaration de Doha et des tendances des échanges actuels. La connaissance de ces tendances nous permettra de donner quelques idées de positionnement stratégique possible pour les pays africains avant d'identifier les actions possibles pour consolider les filières cotonnières en accord avec le processus international de l'après Doha.

## **2. Les termes de référence depuis Doha**

La dernière réunion ministérielle de l'OMC en novembre 2001 à Doha a consacré le lancement d'un nouveau round de négociations dans l'optique d'un nouveau pas en direction du libre échange, avec la particularité d'intégrer l'agriculture, même si cette intégration est proclamée "sans préjuger du résultat", ou en langage moins diplomatique, sans engagement d'aboutissement effectif. Il n'est pas tout à fait exact de dire que cette intégration est un fait sans précédent. L'accord de Marakech, en 1995, consacrant la création de l'OMC, avait déjà retenu les engagements des pays riches à réduire le soutien à l'agriculture. L'Uruguay Round qui avait précédé la création de l'OMC avait permis de définir les notions de Mesure agrégée de soutien (MAS ou AMS) et de catégoriser les mesures en fonction de leur degré de distorsion sur la production et les échanges : les fameuses boîtes orange, bleue et verte sur lesquelles je reviendrai. Ce qui est nouveau est l'implication réellement large d'un grand nombre de pays dans le débat, avant et après la déclaration de Doha, conférant ainsi un caractère international indéniable au processus engagé.

La déclaration de Doha fixe les objectifs des négociations, de manière classique en direction d'une réduction des subventions à l'exportations, d'une diminution du soutien domestique et d'une amélioration de l'accès au marché entre les pays. A ces objectifs classiques, la déclaration de Doha reconnaît la spécificité des pays en développement et admet la pertinence de la création d'une boîte nouvelle pour accueillir les mesures dites "traitements spéciaux et différenciés" (ou boîte S&D). Elle admet aussi le fondement d'objectifs non commerciaux pour envisager une autre boîte correspondant aux "Non-Trade concerns" (ou considérations non commerciales, boîte NTC). Les considérations fréquemment citées correspondent à l'environnement, à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté, au développement rural, ou encore à l'ajustement structurel. Les boîtes S&D et NTC sont véritablement des

ouvertures pouvant mieux répondre aux problèmes particuliers d'un grand nombre de pays en développement.

Selon son habitude, l'OMC a établi un agenda précis pour que les négociations aboutissent dans un délais raisonnable. Pour cette raison, depuis la déclaration de Doha et même avant, l'OMC a enregistré de nombreuses contributions nationales ou régionales, ou par groupe de pays. C'est l'analyse de ces diverses contributions avec les débats qu'elles génèrent qui permet d'avoir une idée de l'orientation des idées dominantes et que nous voulons partager ici. Il est bon de rappeler que les échéances sont proches. Un document général sur les principes de l'accord envisagé, comme base de discussion, est déjà diffusé. Il est attendu qu'au 31 mars 2003, un accord puisse intervenir sur les principes clés pour la négociation de la libéralisation des échanges de produits agricoles, négociation qui devrait aboutir à un accord final au 1er janvier 2005.

### **3. Les grandes tendances des échanges actuels**

#### **3.1. *Pas de disparition à court terme des subventions de l'agriculture***

Il ne faut pas s'attendre que les négociations engagées, dans ce qu'on pourrait appeler le Doha Round, vont conduire à arrêter un objectif de disparition des subventions à l'agriculture selon un calendrier précis. La déclaration de Doha évoque d'ailleurs explicitement un objectif de réduction, et les engagements attendus des pays membres devraient se porter sur un échéancier de réduction. Selon la tradition des négociations du GATT de réduction des tarifs douaniers, il faut s'attendre à un étalement de la réduction dans le temps, et il a fallu bien de "rounds" de négociation pour atteindre le niveau actuel de tarifs pour les produits industriels ou manufacturés.

Pour le "round" actuel, dans le meilleur des cas, on verra décider un premier pallier de réduction du niveau de subvention pendant une période de 5 ans. En conséquence, les revendications des producteurs de coton de l'AOC pour une disparition des subventions au niveau mondial ne seront certainement pas satisfaites.

#### **3.2. *Négociations : une affaire d'experts en boîtes***

Le degré de réduction réelle des subventions à l'agriculture est et va être l'objet d'une bataille entre les experts dans la manipulation des "boîtes" pour ranger les mesures de soutien. Jusqu'à la déclaration de Doha, on reconnaissait trois boîtes auxquelles on a attribué les couleurs orange, bleue et verte.

La boîte orange concerne les mesures qu'on identifie comme ayant le plus d'impact pour faire augmenter la production et de ce fait elles contribuent à distordre les échanges mondiaux. Un exemple typique est la garantie d'un prix déconnecté du prix mondial et situé bien au-dessus de celui-ci, comme c'est le cas pour le système de prix indicatif et de prix minimum de la politique cotonnière de l'Union européenne. C'est le montant des mesures de la boîte orange qui permet de déterminer la Mesure Agrégée de Soutien (MAS ou AMS) à un moment donné et que l'OMC demande à faire décroître.

La boîte bleue contient les mesures à effet de distorsion reconnu comme moindre. L'Union européenne se singularise par l'adoption de plusieurs mesures relevant de cette boîte. Ce sont des versements indexés au nombre d'ha ou au nombre de têtes d'animaux, comme la prime à la vache allaitante. L'Union Européenne a déjà annoncé la couleur, si l'on ose dire, en

signifiant qu'il ne faut pas toucher à sa boîte bleue, c'est la condition pour qu'elle participe aux négociations engagées.

La boîte verte contient toutes les mesures répondant au souci de soutenir le revenu de l'agriculteur, sans faire accroître la production, ou de compenser le service rendu par les agriculteurs dans l'entretien des ressources naturelles. Ces mesures ne doivent pas être spécifiques à un produit, ni être indexé sur le prix des produits. C'est par exemple les aides directes à l'exploitation, indépendantes de la taille de l'exploitation. Les mesures environnementales ou favorables au développement régional sont partie intégrante de la boîte verte. Du fait que les mesures de la boîte verte ne contribuent pas à tirer la production vers le haut, et donc à pas modifier les quantités à échanger, elles sont considérées comme neutres sur les échanges mondiaux et on n'envisage pas de les plafonner. Une autre caractéristique importante à connaître des mesures vertes concerne leur financement, elles doivent relever uniquement du budget national et ne pas pénaliser les consommateurs.

Pour l'instant, la réduction visée par la Déclaration de Doha concerne les mesures de la boîte orange. Le changement de qualification d'une mesure, en l'occurrence, le changement de couleur, a une forte incidence sur l'appréciation du degré de soutien qu'un pays apporte à son agriculture. Les Etats-Unis ont réussi à faire classer comme verte<sup>3</sup> son système de "deficiency payment", cela a fortement contribué à réduire la valeur de sa MAS, ce qui lui permet d'affirmer que le niveau de son soutien est bien moindre que celui de beaucoup d'autres pays étrangers. Pour les pays qui soutiennent, le jeu consiste donc à "verdir" ses mesures, alors que pour les pays qui ne soutiennent pas, le jeu consiste à traquer les "faux verts", on perçoit déjà une certaine remise en cause du caractère non-distordant des mesures vertes et des voix s'élèvent pour viser un plafonnement sinon une réduction de la boîte verte.

On est bien en face d'une bataille entre les experts en boîtes de mesures de soutien, avec plus ou moins de bonne foi. On peut très bien chausser des lunettes de la couleur qu'on veut pour contester la couleur de la boîte qu'on examine. C'est le résultat de cette bataille qui va déterminer le degré réel de la baisse de réduction du soutien à l'agriculture, l'Afrique a donc tout intérêt à la suivre de près et ne point assister seulement en simple spectateur. En d'autres termes, l'Afrique doit avoir ses "experts en boîtes".

### **3.3. La réduction réelle des subventions n'est pas garantie**

Du fait de la subtilité de la couleur des boîtes et de toute la bataille engagée pour contester la couleur admise, la réduction réelle des subventions à l'agriculture n'est pas garantie. La raison fondamentale repose sur l'option de non restriction de la boîte verte. Il y a donc un très grand risque de voir ce qu'on a soustrait de la boîte orange se retrouver sous une autre forme dans la boîte verte. Même si les mesures de cette boîte ont peu voire pas d'effet sur l'augmentation de la production, elles peuvent contribuer au moins à maintenir la production, donc à ne pas engendrer de demande à importation, ce qui pénalise en conséquence les pays exportateurs qui auraient pu satisfaire cette demande.

Vu sous l'angle des pays exportateurs qui ne subventionnent point leur agriculture, l'option actuelle de non plafonnement des mesures vertes et de ne pas les prendre en compte dans le processus de réduction du soutien à l'agriculture est défavorable.

---

<sup>3</sup> A l'opposé du système européen, les paiement compensatoires, ou "deficiency payment" ne sont pas financés par les consommateurs mais uniquement par les contribuables.

### **3.4. Doha : une phase critique pour les pays qui soutiennent**

En première analyse, l'impact des négociations engagées depuis la Déclaration de Doha est d'abord critique pour les pays qui ont les moyens de soutenir leur agriculture et qui voudront ou devront continuer à le faire. C'est l'issue des négociations qui détermine le degré et la manière dont les pays qui soutiennent vont pouvoir continuer à le faire. C'est parce que politiquement parlant, ces pays peuvent difficilement envisager une résorption de leur soutien à l'agriculture qu'ils ont tenu à ce que la Déclaration de Doha ne corresponde pas à un engagement à faire aboutir les négociations, en ne "préjugant pas des résultats".

L'absence d'obligation à faire aboutir les négociations est une autre indication que la réduction du soutien n'est pas garantie pour les années à venir.

On pourrait dire cependant que, pour les pays Africains, quelle que soit l'issue des négociations, les négociations engagées vont consacrer de toute façon le droit à un certain degré de soutien à l'agriculture sur le plan international. Ceci n'est pas un élément sans importance quand on sait que ce droit est souvent dénié dans les négociations d'ajustement structurel que les pays africains ont connues. Cette reconnaissance internationale est un acquis, elle n'est pas suffisante en soi, car à la différence des pays qui soutiennent effectivement et de manière massive, les pays africains manquent de ressource pour le faire et doivent de ce fait se soumettre au bon vouloir des institutions d'aide internationale. Un autre droit reste à acquérir, celui d'être aidé pour soutenir son agriculture à un degré raisonnable. Nous y reviendrons.

### **3.5. Une ouverture pour la boîte S&D à défendre**

La Déclaration de Doha marque un réel progrès en reconnaissant la spécificité des pays en développement, conduisant à la notion d'une boîte de traitements spéciaux et différenciés. En pratique, les PVD devront pouvoir bénéficier au moins d'un échéancier plus favorable pour la réduction du soutien à leur agriculture, du moins pour les pays qui ont les moyens de le faire. Il est utile de rappeler que c'est le cas de l'Inde, du Pakistan, de la Chine, de grands pays cotonniers qui nous concernent.

En plus d'un échéancier favorable, les PVD pourraient s'attendre à un traitement spécial pour que certaines mesures deviennent acceptables pour la communauté internationale et ne soient plus sujettes à réduction. C'est dans ce cadre que les mesures en relation avec la sécurité alimentaire ou la réduction de la pauvreté, même si elles ont un effet favorable pour augmenter la production et donc de modifier les échanges mondiaux, pourraient être admises pendant un certain temps. On note encore peu d'idées précises sur les mesures pratiques relevant de la nouvelle boîte S&D, nous avons retenu que la subvention aux intrants pour les paysans à ressources réduites est un principe qui ne rencontre pas de forte opposition.

Mais on note qu'il y a déjà un débat sur la pertinence de traitements spéciaux et différenciés en faveur des PVD sous l'argument que ces pays n'ont pas souffert du fonctionnement du commerce mondial ces dernières années, avec en particulier une croissance des échanges de produits agricoles plus importante que les autres pays.

La consécration de la boîte qui serait favorable aux pays AOC n'est donc pas acquise, il faut que ces pays se battent pour défendre une avancée potentielle. Une autre leçon que nous tirons du débat actuel est l'effet pervers de constitution de groupe trop vaste de pays à caractéristiques hétérogènes. Le groupe PVD à l'OMC est trop vaste. La notion de PMA est déjà bien admise et jouit d'un traitement préférentiel mais tous les pays AOC ne relèvent pas tous du groupe PMA. Il y a un dilemme à résoudre. Faut-il miser sur le groupe PMA, sans que

tous les pays AOC en soient solidaire, faut-il imaginer un autre groupement plus spécifique aux pays de l'AOC, avec ouverture à d'autres pays, mais à définir suivant des critères objectifs?

### **3.6. Une ouverture pour la boîte des "non-trade concerns" (considérations non-commerciales)**

La Déclaration de Doha élargit les négociations en prenant en compte les considérations non-commerciales (non-trade concerns), telles que la préservation de l'environnement, la sécurité alimentaire, le développement rural, la réduction de la pauvreté, mais aussi l'ajustement structurel. C'est une avancée, car ce sont des prémices à associer le commerce à une dimension plus grande de préoccupation.

Mais là aussi, les discussions engagées indiquent une certaine contestation de la pertinence d'une nouvelle boîte pour contenir les mesures se rapportant à ces considérations non-commerciales. La discussion concerne d'abord la spécificité de l'agriculture pour les considérations non-commerciales, en arguant que les activités industrielles sont aussi liées aujourd'hui à l'environnement. Si on reconnaît la pertinence de la nouvelle boîte pour l'agriculture on menace qu'il faudrait reprendre les négociations pour les activités industrielles en rajoutant ces considérations non-commerciales. Une autre attaque touche à la pertinence de créer une nouvelle boîte même si on admet le fondement des considérations non-commerciales pour l'agriculture. Les porteurs de cette critique considèrent que la boîte verte devrait être suffisante pour intégrer les mesures spécifiques, comme les mesures environnementales.

Ainsi, l'ouverture de la Déclaration de Doha pour la prise en compte des considérations non-commerciales apparaît aujourd'hui comme un simple entrebâillement. Elle est soumise à l'analyse des experts en boîtes qui se trouvent plutôt du côté des pays riches. On peut se demander si on doit voir échapper la chance de dépasser, pour une fois, les discussions commerciales en laissant les discussions cantonnées à celles de la couleur des boîtes. Les considérations non-commerciales correspondent à des enjeux importants pour l'humanité, les actions à engager pour y faire face ne doivent pas être examinées seulement par la lorgnette du commerce, même si, indéniablement, c'est déjà une avancée que la sphère du commerce le reconnaît aujourd'hui. Il faut manifester une autre ambition, les pays AOC ont l'opportunité de participer à porter une telle ambition, on y reviendra.

### **3.7. Plus efficace de proposer des modalités que de clamer des principes**

L'analyse précédente révèle que certains principes qui paraissaient être acquis dans la Déclaration de Doha ne le sont pas forcément dans les échanges qui ont eu lieu depuis. La pertinence des nouvelles boîtes S&D et NTC est fortement discutée. Pour les pays AOC, il y a intérêt à participer à la défense de ces principes nouveaux qui leur sont favorables.

Paradoxalement, la défense de ces principes ne passera pas par la continuation à clamer les raisons pour les justifier mais par des propositions d'action. On observe que les pays membres de l'OMC ne semblent plus vouloir discuter sur les principes mais ils demandent des propositions d'actions précises pour apprécier la pertinence des principes ou des nouvelles boîtes. Le temps est donc plutôt à l'analyse des actions proposées, sur la base de leur réalisme et de leur efficacité pour atteindre les buts fixés. En d'autres termes, le temps n'est plus au discours des hommes politiques mais à celui de leurs conseillers économiques pour avancer

des mesures qui favorisent réellement les PVD et dont on peut défendre la conception et l'efficacité.

## **4. Quelques idées pour un positionnement stratégique des pays AOC**

De l'analyse précédente, il en découle quelques idées évidentes, mais l'examen d'un positionnement stratégique vis-à-vis des négociations de l'OMC peut aider aussi pour appréhender les négociations dans le cadre bilatéral ou multilatéral et il révèle que les pays de l'AOC peuvent se faire porteur d'une nouvelle ambition qui dépasse le cadre géographique de ces pays.

### **4.1. Quelques idées assez évidentes**

Il s'agit d'abord d'exploiter la reconnaissance de la spécificité des PVD, et plus particulièrement des PMA, en ayant conscience de la définition pas forcément adaptée de ces groupes de pays, soit une définition trop large au détriment de la solidarité entre les pays membres, soit une définition trop restreinte pour ne pas englober tous les pays de l'AOC. Il y a opportunité à proposer un regroupement plus approprié aux négociations se rapportant à l'agriculture. Un critère objectif pouvant être par exemple une certaine importance relative des exportations agricoles dans la formation du PIB.

Une autre idée immédiate est de s'allier aux pays qui réclament la réduction la plus forte et la plus rapide des subventions afin de corriger au plus vite l'inégalité actuelle car les pays de l'AOC n'ont pas les moyens pour s'engager dans une guerre de subvention.

### **4.2. S'engager dans la défense d'une image positive du coton**

Au niveau international, la préoccupation de la défense du coton s'est manifestée depuis près d'une décennie, l'objectif était de faire cesser la diminution de la part du coton dans le marché des fibres textiles. L'exemple américain montre qu'une telle action est possible et payante. L'ICAC essaie de conduire une action similaire à l'échelle internationale, pendant plusieurs années il n'a pas réussi à dépasser une certaine divergence de vues de ses membres. C'est tout à son honneur de persévérer.

Pour les pays AOC, la défense de l'image positive du coton prend une dimension nouvelle avec l'ouverture des préoccupations de l'OMC à des considérations non-commerciales liées par exemple à la protection de l'environnement, à la sécurité alimentaire ou au développement rural. Les pays de l'AOC profiteront de cette ouverture si on constate qu'il n'y pas antagonisme entre la production cotonnière et les considérations citées. C'est une erreur stratégique que d'associer, sans justification suffisante voire de manière contre-factuelle, le coton à des effets négatifs qu'on a pu observer sur le plan environnemental ou social. Il est surtout très maladroit de porter sur le coton des pays AOC des jugements en absolu alors que ce qu'il faut est une appréciation relative pour cerner si le coton a des impacts négatifs sociaux, économiques et environnementaux plus accentués que dans d'autres pays et dans le temps. Nos connaissances sur le sujet nous portent à penser que le coton en AOC se défend sur ces plans bien mieux que dans d'autres pays, et que des progrès ont été réalisés même s'il reste beaucoup à faire. Nous trouvons donc regrettable que non seulement on n'exploite pas cette situation, mais qu'au contraire, sans doute par manque de coordination, mais aussi par divergence idéologique, on est en train de donner une image plus négative que le coton AOC ne le mérite.

Nous savons que ce point de vue n'est pas totalement partagé, il va à contre-sens de certaines phrases du rapport d'expert préparé pour cette conférence. Notre position est simple. Il faut se mettre d'accord sur cet aspect. Si le coton est si négatif que certains le pensent, il faut en cesser la production. Si tel n'est pas le cas, et nous avons du mal à comprendre que cela puisse en être autrement avec une production qui progresse sans cesse, que les Africains fassent connaître la fierté qu'ils ont à en faire et les progrès qu'ils ont pu réaliser ce faisant, ainsi que les perspectives qu'ils visent en voulant continuer.

Enfin, il faut savoir que plusieurs pays cotonniers mènent des campagnes de sensibilisation sur le coton et sur les bienfaits que cette culture procure. Les Etats-Unis se caractérisent par des actions d'envergures, ciblées vers les différentes couches de la population (femmes, jeunes) et prenant en compte les préoccupations sociales et environnementales du public. Si à l'opposé de la démarche d'un concurrent majeur sur le marché, on mènerait plutôt des campagnes dans le sens inverse en AOC, le pire est à craindre.

#### **4.3. Retenir, défendre et proposer des modalités d'application d'idées favorables**

A titre de synthèse, je me limite à rappeler quelques idées qui semblent être bien admises dans les échanges actuels au sein de l'OMC :

- o subvention aux intrants pour les paysans à ressources réduites
- o dispositif de stabilisation des prix (mais pas fonds de stabilisation)
- o accès aux technologies
- o diversification
- o renforcement des compétences (capacity building)
- o appui par assistance technique
- o aide pour réduire le coût de commercialisation des produits, ou pour le transport des produits
- o des aides spéciales en cas d'augmentation des produits vivriers pour les pays importateurs nets

Certaines idées ne sont pas encore bien promues mais elles pourraient l'être si elles sont bien défendues, il s'agit de :

- o l'aide à l'éducation
- o la lutte contre le SIDA
- o l'application d'une préférence tarifaire

#### **4.4. Exploiter la position d'avoir devancé les objectifs de Doha ?**

Par le faible soutien à l'agriculture, les pays AOC ont en définitive devancé les objectifs de Doha. On peut considérer que l'application de près de deux décennies d'ajustement structurel y est pour quelque chose. Mais il n'y a eu aucun avantage à avoir devancé les objectifs de Doha, bien au contraire, car cela a accentué les effets négatifs de l'iniquité du commerce mondial. On peut aussi conclure que les exigences ont été excessives dans l'application des plans d'ajustement structurel antérieurs.



En définitive, les concepteurs des plans d'ajustement structurel se révèlent être plus libéraux que les libéraux du GATT puis de l'OMC. Ont été considérés comme subventions des éléments qui ne sont plus reconnus comme tels aujourd'hui. Il ressort un problème fondamental de qualification appropriée de subvention face auquel il faut que les pays AOC manifestent une vigilance particulière. Mon point de vue est qu'il y a eu dans un passé encore récent des erreurs de qualification. On a fait supprimer des mesures de réduction du coût d'utilisation des intrants -à impact positif sur le revenu des paysans- parce qu'on les a indûment qualifiées de subventions. Nous ne nous étendons pas davantage sur ce sujet qui mériterait un traitement détaillé.

A l'opposé, certaines décisions peuvent contribuer à faire écarter de la situation d'avance sur les objectifs de Doha. Les fixations du prix d'achat du coton graine au Mali la campagne précédente, mais aussi dans d'autres pays où on a intégré un supplément de prix à acquitter par l'Etat, relèvent de mesures de la boîte orange. Il faut avoir conscience que le résultat de soutien au revenu des paysans pourrait être identique suivant des modalités alternatives sans se mettre en porte-à-faux par rapport aux règles de l'OMC.

Mais la connaissance des règles et des tendances des négociations de l'OMC sur l'agriculture devrait servir aussi à la négociation des aides au développement avec les agences d'aide bilatérale ou multilatérale. Le fait que l'OMC semble encline à accepter certaines mesures que ces agences bannissaient permet aux gouvernements des pays AOC d'envisager de demander des formes d'aide qu'ils n'osaient plus avancer.

#### **4.5. *Faire des propositions mais veiller à leur crédibilité***

Comme indiqué plus haut, la meilleure façon de défendre les nouveaux principes de considérations non-commerciales et de traitements spéciaux et différenciés est d'avancer des actions concrètes dans le sens de ces principes. L'acceptation de ces actions dépendra de leur fondement économique, de leur réalisme, de l'évaluation de leurs impacts. Une dégressivité du soutien dans le temps serait signe d'une confiance dans les impacts attendus des actions proposées. L'acceptation des actions nouvelles dépendra aussi des modalités de leur mise en œuvre, fondées sur une participation effective des acteurs impliqués, en transparence.

#### **4.6. *Manifester une plus grande ambition***

Cela consiste à transformer le contenu envisagé de la boîte NTC en un ensemble de finalités à associer aux négociations sur le commerce des produits agricoles : réduction de la pauvreté, développement rural, sécurité alimentaire, ce sont des finalités qu'il est possible d'étendre à d'autres actions en faveur du développement humain. La préservation de l'environnement peut être élargie aux actions pour contrer le changement climatique, par des actions volontaristes de séquestration du carbone pour réduire l'effet de serre.

Face à l'évolution des discussions actuelles au sein de l'OMC, il faudrait élever le débat au-dessus des boîtes mais associer explicitement les négociations commerciales à la problématique de l'aide au développement. En pratique, il faudrait plafonner, de manière différenciée, les niveaux de la boîte verte, afin de contrer la tentation à transférer les mesures de la boîte orange vers la boîte verte. Il faudrait surtout engager les pays à alimenter un fonds complémentaire de l'aide au développement et à la préservation des biens communs planétaires (comme la couche d'ozone) à partir des économies réalisées dans la réduction de la boîte orange.

#### **4.7. Revendiquer une compensation des effets iniques du commerce inégal**

Il s'agit d'une démarche plus agressive pour faire admettre que le commerce inégal a eu des impacts très négatifs sur les pays qui n'ont pas subventionné leur agriculture, et que ces effets iniques vont se poursuivre même si les négociations amorcées depuis la Déclaration de Doha aboutissaient. Si on peut comprendre que les pays qui subventionnent fortement leur agriculture ne peuvent pas modifier cette politique du jour au lendemain, on ne peut pas par contre admettre que ce soit les pays les plus démunis qui doivent continuer à souffrir du commerce inégal, et à payer en quelque sorte pour les pays plus nantis. On peut alors imaginer que les pays victimes du commerce inégal soient compensés, dans la logique d'une "affirmative policy" (une politique volontariste de correction des inégalités), à travers par exemple un accès privilégié au fonds évoqué ci-dessus pour l'aide au développement et à la préservation des biens communs planétaires.

### **5. Sur quelques idées d'actions concrètes à envisager pour le coton**

Nous ne revenons pas sur la nécessité d'une démarche active des pays de l'AOC dans l'arène de l'OMC, cela rejoint une recommandation du rapport préparé pour cette réunion, et nous avons donné quelques éléments de positionnement stratégique à partir de notre analyse des débats actuels au sein de l'organisation internationale. Nous nous limitons ici à examiner quelques idées concrètes d'actions possibles sur le coton, en les rattachant aux principes qui semblent pouvoir être acceptés dans les négociations en cours depuis la Déclaration de Doha. Sciemment, nous proposons de regrouper les actions par volet avec des intitulés qui désignent bien les objectifs visés, ce qui n'est pas le cas dans les idées éparses qu'on trouve dans les discussions au sein de l'OMC.

#### **5.1. Ré-engager des actions de gain de productivité par l'intensification raisonnée**

Depuis la Déclaration de Doha, on semble de nouveau admettre le principe d'aider l'utilisation des intrants par les paysans à ressources réduites. C'est ce principe qui, appliqué au début des années 1970, a été à l'origine du gain de productivité enregistré au niveau des filières cotonnières des pays AOC. Il faudrait donc amener à la ré-application de ce principe qui correspond aussi à l'une des demandes de producteurs. Compte tenu en particulier des ressources réduites des paysans de l'AOC et de l'aversion qui les caractérisent dans cette situation, la réduction des coûts de production (coûts des intrants par exemple) a une efficacité meilleure que l'augmentation du prix d'achat du produit agricole<sup>4</sup>. Par ailleurs, du fait de la faible dose des intrants utilisés (c'est particulièrement vrai dans le cas des engrais), à un niveau très sub-optimal, la productivité marginale d'une utilisation accrue est supérieure au coût marginal, il en découle un effet multiplicateur d'un soutien à l'utilisation des intrants qu'on n'a pas avec l'augmentation du prix d'achat des produits agricoles.

Le principe d'une ré-introduction d'un soutien à l'utilisation des intrants peut être étendu à

---

<sup>4</sup> Fok, A. C. M., 1999. Politique d'intensification de l'utilisation des intrants agricoles en Afrique au sud du Sahara : les conditions et limites de la libéralisation. Cirad-Amis, Nogent-sur-Marne, 22 p.

Fontaine, J.-M. and Sindzingre, A., 1991. Macro-micro linkages : structural adjustment and fertilizer policy in sub-saharan Africa. OECD Development Centre, Paris, 75 p.

l'équipement pour gagner en productivité, en dynamisant de nouveau la culture attelée très inégalement développée entre les pays de l'AOC, ou pour permettre d'adopter des techniques de préservation de la fertilité des sols, comme la production et utilisation de la fumure organique qui suppose un équipement de transport.

Même si les discussions au sein de l'OMC évoquent explicitement le principe d'une subvention à l'utilisation des intrants, nous avons sciemment évité l'emploi de ce mot, non pas que nous refusions la démarche de la subvention, mais parce que nous pensons que la qualification de subvention doit être très rigoureuse (aide publique hors filière coton dans notre cas) alors que le soutien peut être réalisée sous des modalités diverses qui peuvent combiner pour partie une subvention au sens strict et pour partie un auto-financement par les acteurs de la filière cotonnière. Dans le passé, ce qui a été supprimé pour cause de qualification de subvention l'a été de manière indue car il relevait plus d'autofinancement par la filière cotonnière. Le tort des dispositifs anciens de soutien à l'utilisation des intrants était le caractère implicite et non-transparent des prises de décision et de gestion. Le rôle et la place acquis par les organisations paysannes n'autorisent plus de refaire les mêmes erreurs. D'un point de vue stratégique, il serait certainement plus aisé d'obtenir une aide extérieure pour l'utilisation des intrants, ou pour soutenir l'équipement, si sa demande est formulée de manière associée avec un engagement des filières cotonnières pour un mécanisme d'auto-financement ou d'auto-investissement et par l'explicitation d'un mécanisme détaillé de gestion transparente et efficace.

## **5.2. Des innovations institutionnelles pour faire face à un marché mondial fluctuant et distordu**

Vis-à-vis des PVD ou des PMA, on semble reconnaître la pertinence d'un dispositif de stabilisation des prix, mais on attend les propositions d'actions concrètes et on voit déjà d'un mauvais œil la ré-introduction de fonds de stabilisation mis en œuvre antérieurement, pour des raisons qu'il n'est pas utile de rappeler ici. C'est une reconnaissance qui va dans le sens d'une préoccupation exprimée par la CMA/AOC dans son analyse des filières cotonnières. L'analyse de la fluctuation du prix mondial du coton révèle un caractère cyclique d'une durée de quatre ans et qu'un système de stabilisation, fondée sur cette durée est économiquement justifié<sup>5</sup>. L'effort doit venir de l'imagination d'une gestion efficace et transparente. Il convient de souligner que la stabilisation du prix a un coût, le coût social, économique et environnemental d'une absence de stabilisation peut être encore plus grand. En conséquence, le critère de coût ne doit pas faire rejeter le principe de stabilisation, même s'il est légitime d'avoir le souci du meilleur couple coût/efficacité. Le coût à assumer doit être partagé. Le partage doit impliquer tous les acteurs intéressés, y compris la communauté internationale. De ce fait, la stabilisation peut donner lieu à un acte de solidarité internationale.

Les idées exprimées pour parvenir au résultat recherché de stabilisation ne sont pas très nombreuses, ni très réalistes quand elles ne sont pas critiquables pour les principes qu'elles sous-tendent. Le recours à des outils de couverture de risques de marché (marché à terme, marché d'option) est une idée qui est rappelée fréquemment. Plusieurs institutions internationales se sont engagées à aider les PVD à tester l'utilisation de ces outils (Fonds commun des matières premières, Banque mondiale...). Sans en être spécialiste, il ne me semble pas que les résultats soient très probants. Il ne faudrait pas croire qu'il s'agirait d'une assurance-tout-risque, sinon on ne comprendrait pas comment plusieurs entreprises de négoce

---

<sup>5</sup> Araujo Bonjean, C., and Brun, J.-F. (2001) Les politiques de stabilisation des prix du coton en Afrique de la zone franc sont-elles condamnées, *Economie rurale*, 266, pp. 80-90.

de coton aux Etats-Unis, très versées dans le maniement de ces outils, soient tombées en faillite ces dernières années. Par ailleurs, il faut rappeler que le marché à terme de New York ne fonctionne que pour le coton américain. Le marché de Sao Paulo ne semble pas connaître l'expansion espérée, alors que la création d'un marché à terme du coton dans le cadre d'Euronext traîne, les mauvaises langues disent que c'est le Cotton Outlook Liverpool qui ne joue pas le jeu.

Sur le plan théorique, les outils de gestion du risque de marché correspondent à un transfert du risque contre paiement d'une prime. Mais le niveau de cette prime peut être telle que le risque accepté par ceux qui proposent ces outils est faible, de sorte que le transfert de risque correspond plutôt à un transfert de revenu, des plus pauvres qui sont très adverses au risque, vers les plus nantis qui ont le moyens de les accepter<sup>6</sup>.

L'idée de constitution d'un fonds international, pour aider les pays AOC à faire face aux fluctuations du marché mondial lesté par les subventions de pays puissants, paraît fondée au regard de l'analyse que nous avons faite des tendances des négociations en cours dans le cadre de l'OMC. Par contre les modalités d'utilisation d'un tel fonds peuvent plus ou moins acceptables. L'utilisation pour combler les déficits des filières est à ranger dans les propositions inacceptables, car elle pousserait à produire en déconnexion totale du marché mondial et elle n'inciterait pas à faire les efforts de productivité et de compétitivité nécessaires. On peut envisager une autre modalité d'utilisation sur laquelle on reviendra.

Il est aussi avancé l'idée que le mécanisme de fixation de prix doit être davantage lié au marché mondial, comme dans le rapport rédigé pour cette réunion. C'est une façon politiquement correcte de dire qu'il faut cesser la fixation politique du prix d'achat comme cela a été observé dans plusieurs pays AOC ces dernières années<sup>7</sup>. Au cours des dernières années, on s'est totalement détourné du système de prix minimum mis en œuvre à la fin des années 1980 avec la règle de prudence qui devait accompagner la détermination du prix plancher. Nous pensons que ce système est un moyen intéressant car il permet de s'adapter localement aux fluctuations du marché mondial<sup>8</sup> même s'il y a des aménagements souhaitables pour une plus grande efficacité : il s'agit en particulier de déterminer le prix plancher par rapport à une hypothèse de prix international et non par rapport à un prix de revient indicatif<sup>9</sup>.

On peut enfin imaginer un système totalement novateur sur la base d'une idée défendue aux Etats-Unis par un sénateur qui est lui-même fermier et bénéficiaire des aides fédérales qu'il trouve néanmoins inefficaces et dispendieuses. En résumé, sa proposition consiste à limiter le soutien public au versement pour aider les paysans à payer la prime d'assurance afin de qu'ils se garantissent un niveau de revenu. C'est un système de subvention à la prime d'assurance qui

---

<sup>6</sup> Boussard, J.-M. (2001) Assurances et marchés à terme: similitudes et différences, *Economie rurale*, 266, pp.??

<sup>7</sup> Fok, A. C. M. (2002) Préserver un futur au coton africain : la revendication légitime d'équité dans les échanges mondiaux ne sera pas suffisante. Cirad.15/05/2002  
<http://www.cirad.fr/publications/documents/pdf/fok.fok>

<sup>8</sup> Fok, A. C. M., and Raymond, G. (1995) Organisation locale d'adaptation au marché mondial du coton : le cas du Mali, *in* Matières premières, marchés mondiaux, déséquilibres, organisation (Calabre, S., Ed.), pp. 203-214, Ministère de la Coopération, Economica, Paris.

<sup>9</sup> Lemaître, P., Fok, A. C. M., and Jeje, J. (2001) Mozambique Cotton sub-sector assessment, PLC, Paris. pp. 159.

existe déjà à titre expérimental<sup>10</sup>. De manière fondamentale, la prime à verser est relié positivement au niveau de revenu recherché. C'est une idée qui peut être reprise dans le cas des filières cotonnières. Le fonds international que nous avons évoqué précédemment pourrait alors servir à aider au paiement de la prime d'assurance, c'est une modalité qui est bien plus acceptable sur le plan économique. On dispose aussi d'argument en terme d'efficacité économique. Un tel mécanisme nouveau fait intervenir un acteur spécialisé qui assume le risque de "sentir le marché" et de faire les propositions de formules d'assurance en fixant les primes à verser pour les niveaux de prix international que les candidats-assurés peuvent rechercher, en ayant le droit de refuser de garantir au-delà d'un certain niveau de ce prix (ce que les hommes politiques peuvent plus difficilement faire). C'est une innovation institutionnelle qui fait intervenir la solidarité internationale, qui s'appuie foncièrement sur le fonctionnement du marché, qui fait intervenir un acteur nouveau, très spécialisé, ce qui devrait concourir à professionnaliser davantage la conduite de la filière cotonnière. La mise en œuvre d'un tel mécanisme d'assurance peut aller de pair avec le système de prix minimum que nous avons rappelé.

Il reste que la garantie du prix n'est pas assurable car une ou plusieurs conditions nécessaires ne sont pas réunies. Un système de subvention à la prime d'assurance pourrait peut être modifier cette situation, ou le recours aux nouveaux outils de bancassurance qui combinent assurance et couverture sur les marchés à termes.

### **5.3. Promouvoir la compétitivité par des progrès technologiques**

L'un des traitements spéciaux envisagés dans les discussions actuelles à l'OMC est de favoriser l'accès aux technologies. Cela rejoint l'idée d'un centre d'excellence évoqué par le secrétariat de la CMA/AOC, même si les objectifs précis et les modalités de réalisation doivent être détaillés. Il reste aussi à indiquer comment une approche régionale de conduite d'actions pour gagner en productivité sera articulée avec la poursuite des actions nationales. Il se pose un problème de coordination qui n'est pas toujours facile et qu'on ne peut esquiver<sup>11</sup>.

Il convient de souligner que les centres internationaux de recherche agricoles (relevant du CGIAR) ont engagé une réflexion pour étendre ses activités aux cultures non-vivrières, non dans l'optique de créer de nouveaux instituts internationaux de recherche, mais pour la conduite de programme de recherche international. L'idée d'un programme international sur le coton ("coton global") a reçu semble-t-il un accueil favorable. On peut avancer l'idée d'une réalisation modulaire d'un tel programme international, avec un programme régional dans les pays AOC.

### **5.4. Actions pour l'environnement**

La conduite d'actions pour l'environnement est en phase avec le souci de développement durable dans les zones cotonnières. Ces actions ne sont pas exprimées explicitement dans le volet des mesures de la boîte S&D, mais plutôt dans la boîte NTC. La proposition d'actions concrètes devrait donc être bien reçue et il paraît opportun aussi de faire preuve d'ambition

---

<sup>10</sup> Cordier, J. (2001) Assurance, marchés financiers et politique publique, *Economie rurale*, 266, pp. 109-118.

<sup>11</sup> Fok, A. C. M. (2001) Technical and institutional innovations in the prospects of a new cotton sector functioning in Western and Central Africa, *in* The World Bank exploratory workshop : The road to a regional cotton superpower in West and Central Africa Washington, DC. USA. Mai 31, 2001, pp. 15. Texte remanié à paraître dans OCL, Juillet 2002

compte tenu des externalités positives qu'elles pourraient avoir au-delà des frontières de l'AOC.

Pour ne pas entrer trop dans la technique, nous nous limitons à l'énoncé succinct de quelques actions possibles qui peuvent par ailleurs être combinées :

1. conduite d'actions pour promouvoir des modes alternatifs de culture plus conservateurs des ressources naturelles. On peut évoquer en particulier les techniques de "conservative tillage" ou techniques de semis direct sur couverture végétale qui connaissent déjà des applications à grande échelle dans certains pays cotonniers. Ce sont des actions qui interpellent la recherche technique mais aussi des innovations institutionnelles pour une organisation adéquate à l'adoption des techniques nouvelles,
2. programme volontariste de délimitation physique des parcelles par des actions d'embocagement (par installation de haies vives), qu'on pourrait aussi appeler "cadastrage biologique" pour accompagner le "cadastrage administratif". Entre autres avantages, l'installation de haies vives a des effets favorables pour réduire le ruissellement des eaux et favoriser la rétention de l'eau dans le sol, réduisant ainsi la sensibilité à la sécheresse. En choisissant des essences à intérêt économique, les haies vives installées peuvent générer un revenu économique de complément. Nous avons proposé depuis de longues années une extension des haies vives en *Jatropha curcas* (ou pourghère très connu au Cap vert, en Guinée, au Mali et Burkina Faso) car ses graines contiennent une huile qui peut servir de carburant pour les moteurs diesel sans modification. C'est donc une action qui rejoint le souci d'énergie renouvelable.
3. contrat pour la réalisation de programme de séquestration du carbone par la production agricole. C'est un enjeu majeur face au problème au réchauffement de la planète par effet de serre. L'embocagement ou les techniques alternatives de culture contribuent d'ailleurs à un tel programme qui profitera à la planète entière.

### **5.5. Réduire la dépendance sur un nombre limité de produits**

Le souci de réduire cette dépendance est traduite par l'idée de promouvoir la diversification qu'on trouve exprimée dans les discussions au sein de l'OMC, mais aussi à maintes reprises dans les pays AOC à chaque fois qu'il y a une crise cotonnière. Pour éviter que cela reste un vœu pieu, il est bon de rappeler que la diversification exige durée, investissement, alliance entre acteurs, notamment les acteurs en aval de la production, et politique volontariste pour concilier les intérêts des acteurs. Il n'est de perspective réelle de diversification qu'en situation de programme d'action ancrée dans la durée, associant des acteurs en aval, et non des projets de trois ou au mieux cinq ans. Le fonds international évoqué plus haut pourrait servir au financement de tels projets.

### **5.6. Renforcer la productivité du capital humain**

Cela correspond au souci de "capacity building" exprimé dans les discussions à l'OMC incluant l'appui par une assistance technique. Cela rejoint l'idée du "centre d'excellence" évoqué par le secrétariat de la CMA/AOC.

Mais il faudrait donner une dimension large au renforcement des capacités techniques, qui ne doit pas concerner seulement les chercheurs, mais aussi les techniciens ainsi que les paysans. Il y a ainsi au moins deux échelles dans le renforcement des compétences, une échelle réduite pour ce qui concerne les chercheurs voire les techniciens, et une échelle beaucoup plus grande à l'endroit des paysans. Il se pose un problème de démultiplication de la formation à

destination d'un grand nombre de paysans géographiquement dispersés. Il est temps de penser aux outils de communication de masse comme les programmes de radio-diffusion en complément de la vulgarisation conventionnelle fondée sur un réseau d'encadreurs. L'édition d'un bulletin technique spécialisé sur le coton, avec une vocation régionale, est un objectif tout à fait réalisable à court terme.

## **5.7. Améliorer la compétitivité à l'exportation des produits**

L'objectif d'amélioration de la compétitivité à l'exportation des produits est pris en considération dans les discussions de l'OMC par l'hypothèse d'une aide pour réduire le coût de commercialisation des produits, ou pour le transport des produits, mais les actions possibles sont plus étendues et qu'on peut regrouper en fonction des sous-objectifs visés.

### **5.7.1. Promouvoir l'image du coton AOC**

Nous avons déjà suffisamment évoqué le nécessaire défi d'une promotion d'image positive du coton de l'AOC, c'est un objectif plus ciblé que la simple information envisagée pour le centre d'excellence proposé. Un tel objectif devrait être objet de coopération régionale. Il devra concourir à l'attrait du coton AOC sur le marché mondial. Nul doute que les initiatives de certaines ONG pour établir un réseau de producteurs de coton en relation avec la société civile pourront contribuer. Il pourrait en être de même des actions autour de la problématique générale de "coton et sociétés" sur lesquelles le Cirad réfléchit actuellement.

Cela se rapproche de l'idée du label coton AOC évoqué par le secrétariat de la CMA/AOC mais sans la même ambition qui nous paraît excessive. Il faut rappeler que l'origine "coton Afrique francophone" existe déjà, elle semble perdre de sa signification car elle est commercialisée de manière non-coordonnée par divers opérateurs. La coordination entre négociants est antinomique à la notion même de négoce, il ne faut pas espérer que la situation actuelle puisse changer avec la tendance à la diversification des négociants du coton AOC.

### **5.7.2. Les limites d'une stratégie de niche**

Nous ne croyons pas du tout à la proposition d'occuper la niche du coton biologique. Nous avons du mal à comprendre une telle proposition de niche pour la production du deuxième exportateur mondial, c'est espérer faire entrer un éléphant dans un trou de souris. La quantité commercialisée sous le label bio était estimée à moins de 9000 tonnes de fibre il y a quelques années, toute augmentation significative de l'offre provoquera un effondrement du prix alors que la prime que le marché mondial accorde au caractère bio s'est révélée moins généreuse qu'on espérait (20-30% de plus que le prix du coton conventionnel). Une vision optimiste consiste à espérer une forte augmentation de la demande en coton bio, de sorte que la demande dominante devienne celle du coton bio, mais on peut craindre aussi qu'il n'y aura plus de prime au caractère bio, mais plutôt une sanction contre le coton non-bio. Pour finir, il est à craindre que le revenu sera diminué, car le rendement est moindre pour un sur-prix qui disparaît.

### **5.7.3. Se conformer au standard de qualité**

Il paraît beaucoup plus intéressant d'orienter l'aide à la commercialisation envisagée par l'OMC pour mieux se conformer à l'évolution du standard de classification du coton fibre, évolution en direction d'une généralisation de la classification moderne et automatique par

HVI. L'AOC est fortement en retard dans ce domaine<sup>12</sup> et il semble que l'on tarde encore à prendre conscience de la nécessité de se mettre à la page. C'est une action qui nécessite investissement, formation et réorganisation, elle justifie pleinement le recours à une aide extérieure.

#### **5.7.4. Réduire les coûts de mise à l'exportation**

C'est aussi une action envisagée pour aider les PVD dans le commerce mondial. Pour les pays AOC où le transport est cher, c'est une action qui a une grande pertinence. On retrouve aussi les actions pour améliorer les infrastructures routières de nombreux projets d'aide au développement des zones cotonnières, actions qu'il faudrait poursuivre. L'objectif de viser une dimension régionale dans la gestion des filières cotonnières peut difficilement être atteint sans une amélioration du réseau routier.

Il faut aussi rappeler que les coûts de mise à FOB ou CAF pour l'exportation sont élevés, et qu'il y a une situation de monopole tant pour le fret maritime que pour l'assurance pour la cargaison vendue. C'est peut être un domaine qui devrait mériter un traitement spécial et différencié en faveur des pays de l'AOC.

#### **5.8. Réduire la dépendance à l'exportation des matières premières**

La réduction de la dépendance à l'exportation des matières premières passe par une augmentation de la transformation locale. C'est le souci d'un renforcement de l'industrie textile qui est fréquemment exprimé. Mais les raisons du faible développement de cette industrie, si ce n'est son effondrement, sont connues : protection négative et concurrence déloyale des importations textiles illégales et des arrivées massives de frippe<sup>13</sup>. La solution du problème dépend avant tout de la volonté politique des pays AOC.

Pour la trituration des graines, le problème est plutôt de préserver une industrie plutôt bien développée alors que sa pertinence a été discutée<sup>14</sup>. Même s'il y a un marché à l'exportation des graines de coton, sa dimension réduite ne justifie pas du tout l'arrêt des activités de trituration dans les pays AOC. Ce marché à l'exportation n'est profitable, à un certain degré, que pour les pays côtiers. Par contre c'est un marché qui peut servir<sup>15</sup> dans la détermination du prix de vente des graines aux tritrateurs dans les pays AOC.

## **6. Conclusion**

La Déclaration de Doha a intégré officiellement l'agriculture dans les négociations du commerce international. Elle a proposé deux ouvertures pour prendre acte de la spécificité des PVD et des considérations non commerciales. Ces deux ouvertures ne sont pas assurées d'aboutir, les pays AOC ont intérêt à œuvrer pour qu'elles ne se referment pas. Que l'OMC,

---

<sup>12</sup> Fok, A. C. M. (1999) Coton : il faut se remuer, *in* Marchés Tropicaux et Méditerranéens, M6886, juin 1999 pp. 56-62.

<sup>13</sup> Kloboukoff, P., Lesluyes, B., and Le Goff, J. C. (1995) La compétitivité de la filière textile en Afrique subsaharienne, Ministère de la Coopération, Paris.pp. 217.

<sup>14</sup> Pursell, G., and Diop, M. (1998) Cotton policies in Francophone Africa. Why and how the "filières" should be liberalized, World Bank, Washington. pp. 43 (+annexes).

<sup>15</sup> Fok, A. C. M. (2001) Portée et limites du marché mondial pour les sous-produits du coton en Afrique francophone, *OCL* 8, 3, pp. 239-245.



organisme trop exclusivement axé sur la réglementation du commerce international, se mette à prendre en compte les considérations non commerciales est une chance à saisir pour associer les négociations internationales sur le commerce avec des enjeux humains plus fondamentaux. Cette chance sera perdue si on n'intervient pas pour élever le débat et détourner les discussions actuelles centrées sur la pertinence de boîtes nouvelles pour ranger les nouvelles mesures. Concrètement, les pays AOC, et sans doute aussi d'autres PVD, auraient avantage à faire plafonner la boîte verte et à faire utiliser les économies réalisées dans la réduction de la boîte orange pour alimenter un fonds d'aide au développement et de préservation des biens communs planétaires.

Des principes d'action pour prendre en compte la spécificité des PVD sont en discussion. Les pays AOC devraient abonder en idées d'actions concrètes en faisant preuve de réalisme économique et de souci d'efficacité, ces idées peuvent servir dans l'enceinte de l'OMC ou dans les négociations d'aides bilatérales ou multilatérales.

Il est important de souligner que, des discussions actuelles à l'OMC, les idées de soutien à l'utilisation des intrants, ou plus globalement au gain de productivité, d'une part, et d'autre part de soutien pour faire face aux fluctuations du marché, sont quelque peu réhabilitées. Ce sont des idées qui peuvent être mises à profit dans le cas spécifique des filières coton, auxquelles on peut en associer d'autres, telles que : programme de recherche et de formation pour le progrès technique, les actions agro-environnementales pour réduire les effets des aléas climatiques et pour limiter l'effet de serre, la défense de l'image du coton AOC, la conformité à l'évolution vers un nouveau standard de classification de la fibre, une politique volontariste et de long terme de diversification, l'amélioration des infrastructures routières pour réduire le coût de transport et rendre réalisable un développement du marché régional.

Ce sont des idées qui nécessitent appui et investissement et qui peuvent justifier l'expression d'une solidarité internationale à revendiquer pour compenser les effets iniques du commerce inégal qui, malheureusement, va se poursuivre. Par contre, il est des actions dont la concrétisation relève de la volonté politique nationale, le développement de l'industrie textile en est un exemple.